

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2013-27 en date du 05/06/2013 concernant la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat après les élections municipales de 2014 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 05 Juin 2013, à 20H30, suivant convocation en date du 29 Mai 2013, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Melle Aurore DUFOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	2	10	12	12	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, GILLES Dominique, DESROCHE Roger, BERGER Thierry, BABAUDOU Pascal, PAGO Corinne, DUCHEZ Michel, DUFOUR Aurore.

Représentés : MM. PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger, DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Le Maire expose que la loi 2010-1563 portant réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi 2012-281, impose aux collectivités locales de définir la taille et la composition des assemblées communautaires qui seront constituées suite aux élections municipales de 2014.

Compte tenu des impératifs législatifs en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis sur la taille et la composition du futur conseil communautaire de la Communauté de Communes de Noblat qui pourraient être les suivantes :

✓ Le nouveau tableau de répartition en fonction de la population serait le suivant :

Nombre d'habitants de la commune	Nombre de délégués titulaires
De 1 à 799	2
De 800 à 3 499	3
Plus de 3 500	7



Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

✓ Le nouveau tableau des conseillers serait le suivant :

Commune	Nombre de délégués titulaires	Commune	Nombre de délégués titulaires
Champnétery	2	Saint Bonnet Briance	2
Le Châtenet en Dognon	2	Saint Denis des Murs	2
Eybouleuf	2	Saint Léonard de Noblat	7
La Geneytouse	3	Saint Martin Terressus	2
Moissannes	2	Saint Paul	3
Royères	3	Sauviat sur Vige	3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la composition de la future assemblée communautaire.

A La Geneytouse, le 11 Juin 2013

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué

Le Maire

Roger DESROCHE

Jean-Claude LEBLOIS

